

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 17 février 2016 à 20 h. Sont présents :

M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Céline Bilodeau	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
Mme Carmelle Carrier	Saint-Benoît-Labre
M. Rosaire Coulombe	La Guadeloupe
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
M. Christian Bégin	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Michel Paquet	Lac-Poulin

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Bégin, préfet et maire de Notre-Dame-des-Pins. M. Luc Bergeron, directeur général adjoint, est présent ainsi que M. Éric Paquet, directeur général, qui agit à titre de secrétaire de la rencontre.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Pierre Bégin, procède officiellement à l'ouverture de la séance.

2016-02-018

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Céline Bilodeau et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 20 janvier 2016;
 - 3.2. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 9 février 2016;
 - 3.3. Modernisation de matrices graphiques – Soumission;
4. Dossiers régionaux :

- 4.1. Rapport d'observation – Assemblées de consultation publique relatives au Plan de gestion des matières résiduelles;
- 4.2. Nomination d'un substitut – Destination Beauce;
- 4.3. Règlement sur la protection des eaux et leur prélèvement;
- 4.4. Politique de développement du territoire – Adoption de projets;
- 4.5. Politique de développement du territoire 2016-2020;
- 4.6. Fonds de développement du territoire – Utilisation des sommes;
- 4.7. Relocalisation du poste de police de la MRC de Beauce-Sartigan;
- 4.8. Règlement sur les exploitations agricoles;
- 4.9. Résultat de l'appel d'offres pour le démantèlement de la voie ferrée dans le cadre du prolongement de la piste cyclable;
- 4.10. L'ADOberge;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 5.1. Certificats de conformité :
 - Règlement 2015-42 – Saint-Évariste-de-Forsyth;
6. Gestion du personnel :
 - 6.1. Service de l'aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire – Embauche de monsieur Gaétan Larivière au poste de technicien en aménagement du territoire et géomatique et technicien aux programmes de rénovation domiciliaire;
 - 6.2. Service de l'évaluation foncière – Ouverture d'un poste de technicien en évaluation;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités;
9. Dépôt de documents :
 - 9.1. États financiers mensuels;
 - 9.2. Bilan des constructions résidentielles pour 2015 en vertu de l'article 59;
10. Divers :
 - 10.1. Acquisition de mobilier de bureau;
 - 10.2. Service de génie municipal – Travaux municipaux 2016;
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

2016-02-019

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 20 JANVIER 2016

Il est proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 20 janvier 2016 tel que rédigé par le directeur général.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 9 FÉVRIER 2016

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 9 février 2016 à titre d'information.

2016-02-020

MODERNISATION DE MATRICES GRAPHIQUES – SOUMISSION

Attendu les explications du directeur général adjoint aux élus quant à la teneur d'une soumission sollicitée auprès de Groupe de géomatique Azimut inc. afin de moderniser les matrices graphiques numériques existantes de certaines municipalités, soit Saint-Côme-Linière, Lac- Poulin, Saint-Benoît-Labre et Saint-Simon-les-Mines;

Attendu que cette offre de services est évaluée à 10 262 \$ incluant toutes les taxes;

Attendu que cette dépense pourrait être défrayée à même le fonds réservé « géomatique » créé à cette fin;

Attendu la résolution numéro 2016-011 du comité administratif par laquelle les membres recommandent au conseil des maires de retenir les services de Groupe de géomatique Azimut inc. aux conditions stipulées à ladite soumission;

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Rosaire Coulombe et résolu unanimement, de procéder à l'acceptation de la soumission de Groupe de géomatique Azimut inc. pour la modernisation de certaines matrices graphiques selon les modalités mentionnées dans le préambule de la présente résolution.

2016-02-021

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – RAPPORT D'OBSERVATION DES ASSEMBLÉES DE CONSULTATION PUBLIQUE

Considérant que le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Beauce-Sartigan est en vigueur depuis 5 août 2004 et qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les cinq ans;

Considérant que conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC a adopté, 18 juin 2014, une résolution amorçant le processus de révision de son PGMR;

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan a procédé à l'adoption du projet de plan de gestion des matières résiduelles le 21 octobre 2015;

Considérant que le projet de plan a été soumis à des consultations publiques dans un délai d'au moins 45 jours suivant la publication du sommaire du projet de plan dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC, accompagné d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées;

Considérant que les consultations publiques ont eu lieu les 26 et 27 janvier 2016;

Considérant qu'un rapport a été produit par la commission responsable de l'organisation des consultations publiques et transmis au conseil le 17 février 2016;

Considérant que, conformément à l'article 53.16 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le projet de PGMR n'a pas été modifié, aucun des avis reçus lors de ces consultations publiques ne l'ayant exigé;

Considérant que ce projet de plan et le rapport de consultation doivent maintenant être transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'à chaque MRC environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du projet de plan;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu unanimement, que le projet de plan, accompagné du rapport de consultation, soit transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'aux MRC environnantes ou desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du projet de plan.

2016-02-022

NOMINATION D'UN SUBSTITUT – DESTINATION BEAUCE

Attendu que le conseil des maires a désigné, par la résolution numéro 2015-08-133, M. Claude Morin pour siéger au sein du comité Promotion Beauce;

Attendu qu'il s'avère souhaitable de prévoir une personne substitut pour siéger à ce comité en cas d'absence de M. Morin;

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu unanimement, de nommer monsieur Pierre Bégin à titre de substitut sur le comité Destination Beauce.

2016-02-023

RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION

Attendu que le Gouvernement du Québec a adopté en juillet 2014 le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2);

Attendu les inquiétudes soulevées par des citoyens de Beauce-Sartigan relativement aux lacunes du règlement, entre autres au niveau de la protection des sources d'eau potable lors de forages gaziers et pétroliers;

Attendu que les élus de la MRC de Beauce-Sartigan partagent les appréhensions de leurs concitoyens dans ce dossier;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec ont signifié leur volonté d'appliquer des normes plus sévères à cet égard sur leur territoire;

Attendu que les municipalités de la région sont soucieuses d'offrir à la population une eau potable de qualité;

Attendu les investissements municipaux réalisés à cette fin;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu unanimement :

- De demander au Gouvernement du Québec, et plus particulièrement au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de permettre aux municipalités locales d'adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;
- De solliciter l'appui des municipalités locales de la MRC de Beauce-Sartigan.

2016-02-024

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – ADOPTION DE PROJETS

Attendu la liste des projets déposée aux membres du conseil des maires en lien avec la politique mentionnée en titre de la présente résolution;

Attendu que ces projets ont fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité de la ruralité quant au respect des objectifs du plan de travail de ces politiques;

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu unanimement, d'entériner les recommandations du comité de la ruralité et d'accepter les projets suivants :

Dans le cadre du volet régional :

- Un projet de sensibilisation à la diversité culturelle déposé par le Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Sud pour un montant maximal de 9 368 \$.

Dans le cadre du volet local :

- Un projet d'achat d'ameublement pour la bibliothèque municipale déposé par la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce pour un montant maximal de 16 000 \$.

2016-02-025

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2016-2020

Attendu que suite à la mise en place du Fonds de développement des territoires, la MRC de Beauce-Sartigan s'est dotée d'une Politique de soutien au développement de son territoire;

Attendu que cette politique vient remplacer le plan de travail de la Politique nationale de la ruralité (PNR);

Attendu que les élus ont pris connaissance des modalités de la Politique de développement du territoire 2016-2020 et qu'ils s'en estiment satisfaits;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement, d'adopter la Politique de développement du territoire telle que déposée.

2016-02-026

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – UTILISATION
DES SOMMES**

Attendu que le Gouvernement du Québec a confirmé, dans le cadre du renouvellement du pacte fiscal, sa volonté de supporter le développement régional via le Fonds de développement des territoires, ci-après appelé le FDT;

Attendu que dans le cadre du pacte fiscal 2016-2019, le gouvernement s'est fermement engagé pour les quatre (4) prochaines années;

Attendu que dans le cadre de sa planification stratégique, la MRC de Beauce-Sartigan souhaite investir des sommes provenant du FDT afin de financer des projets structurants pour la région via un fonds « Politique de développement du territoire », lequel est fortement inspiré du modèle de la Politique nationale de la ruralité;

Attendu que les municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan ont convenu unanimement d'un mode de partage de ce nouveau fonds;

Attendu que les élus de Beauce-Sartigan souhaitent pouvoir cumuler les sommes ainsi réservées pour la durée du pacte fiscal 2016-2019 afin de financer des projets porteurs pour leur communauté et la région;

Attendu qu'en décembre dernier, dans le cadre de l'assemblée des MRC de la FQM, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire M. Pierre Moreau s'est montré ouvert à cette proposition;

Attendu qu'aucune directive en ce sens n'a été émise par le ministère depuis;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par monsieur Christian Bégin et résolu unanimement :

- De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Martin Coiteux, de confirmer la volonté du Ministère de permettre le cumul des sommes versées par le Fonds de développement des territoires pour la durée du pacte fiscal 2016-2019;
- De demander l'appui des municipalités régionales de comté du Québec;

- De transmettre copie de la présente résolution au député de Beauce-Sud, monsieur Paul Busque.

2016-02-027

RELOCALISATION DU POSTE DE POLICE DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

Attendu l'annonce faite par la Ville de Saint-Georges relativement à la vente d'un terrain dont elle était propriétaire, le tout aux fins de la construction du nouveau poste de police de la Sûreté du Québec pour le territoire de Beauce-Sartigan;

Attendu que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan accueille favorablement cette annonce;

Attendu que le conseil souhaite que la construction de cette infrastructure s'entreprenne avec diligence;

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement, de signifier à monsieur Sam Hamad, président du Conseil du trésor, le désir des maires de la MRC de Beauce-Sartigan à l'effet de voir le projet de construction du poste de police de la Sûreté du Québec se réaliser dans les meilleurs délais et qu'à cette fin, il soit priorisé par le gouvernement.

2016-02-028

RÈGLEMENT SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Attendu que l'Union des producteurs agricoles de Chaudière-Appalaches sollicite l'appui de la MRC de Beauce-Sartigan relativement à la levée du moratoire sur l'augmentation des terres en culture;

Attendu que les maires de la MRC de Beauce-Sartigan reconnaissent les efforts réalisés par les producteurs agricoles de la région afin de respecter les normes environnementales;

Attendu que les élus de la région sont à même de constater la diminution de superficie des terres en culture par le retour en friche et le reboisement;

Attendu que l'application unilatérale du moratoire cause un préjudice aux producteurs agricoles de Beauce-Sartigan;

Attendu l'apport économique de l'agriculture pour la région;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu unanimement, de signifier à l'Union des producteurs agricoles de Chaudière-Appalaches que les membres du conseil des maires partagent la position prise par cette organisation relativement à la levée du moratoire sur l'augmentation des terres en culture.

Il est également résolu que copie de la présente résolution soit transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LE DÉMANTÈLEMENT DE LA VOIE FERRÉE DANS LE CADRE DU PROLONGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE

Les élus sont informés des résultats de l'appel d'offres relatif au démantèlement de la voie ferrée dans le cadre du prolongement de la piste cyclable.

Le directeur général rappelle que ce mandat a été confié à la MRC Robert-Cliche.

2016-02-029

L'ADOBERGE

Attendu le projet de mise en place d'une maison d'hébergement « L'ADOberge » sur le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan;

Attendu que ce projet vise à offrir un service de soutien volontaire aux adolescents de 12 à 17 ans sur tout le territoire de Chaudière-Appalaches;

Attendu que ce projet permettra une meilleure desserte de la portion sud de cette région;

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement, d'appuyer la démarche visant la mise en place d'une maison d'hébergement « L'ADOberge » sur le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan et de contribuer financièrement à ce projet à la hauteur d'une somme de 10 000 \$ provenant du Fonds de développement des territoires.

2016-02-030

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 2015-42 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1-2006 RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN DE CRÉER UNE AFFECTATION COMMERCIALE À MÊME DEUX AFFECTATIONS RÉSIDENTIELLES EN BORDURE DE LA ROUTE 108

Considérant que ce règlement modifie la carte « Plan d'affectation du sol – secteurs urbain et rural » en créant une affectation commerciale à même deux affectations résidentielles, le long de la Route 108;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et est conforme aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 2015-42 de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth.

2016-02-031

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE – EMBAUCHE DE MONSIEUR GAÉTAN LARIVIÈRE AU POSTE DE TECHNICIEN EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET GÉOMATIQUE ET TECHNICIEN AUX PROGRAMMES DE RÉNOVATION DOMICILIAIRE

Attendu les démarches entreprises afin de combler le poste mentionné en titre de la présente résolution;

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu unanimement, d'engager monsieur Gaétan Larivière au poste de technicien en aménagement du territoire et géomatique et technicien aux programmes de rénovation domiciliaire échelon 3, rétroactivement au 8 février 2016.

Il est également résolu qu'il soit soumis à la période d'essai prévue à la convention collective des employés salariés en vigueur.

2016-02-032

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE – OUVERTURE D'UN POSTE DE TECHNICIEN EN ÉVALUATION

Attendu l'absence pour maladie d'un technicien en évaluation et le départ prochain d'une technicienne en évaluation pour son congé de maternité;

Attendu le travail à effectuer et les délais à respecter;

Il est proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par monsieur Christian Bégin et résolu unanimement, de procéder à l'ouverture d'un poste de technicien en évaluation pour le Service de l'évaluation foncière.

CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels du mois de janvier 2016;
- Bilan des constructions résidentielles pour 2015 en vertu de l'article 59;

2016-02-033

ACQUISITION DE MOBILIER DE BUREAU

Attendu que de nouveaux espaces de travail ont été créés dans le cadre du projet de réfection des locaux du centre administratif de la MRC;

Attendu que l'acquisition de mobilier de bureau s'avère nécessaire;

Attendu que les coûts d'acquisition de ces équipements devraient se situer entre 8 000 \$ et 12 000 \$;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Plante, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement, d'autoriser l'acquisition du mobilier de bureau nécessaire aux opérations de la MRC.

**SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – TRAVAUX MUNICIPAUX
POUR 2016**

Le directeur général invite les municipalités à déposer le plus rapidement possible la liste des mandats qu'elles souhaitent confier au Service de génie municipal de la MRC pour 2016.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen questionne le préfet relativement aux actions prévues dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie en situation de déversement de produits pétroliers.

2016-02-034

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 20 h 55.

Pierre Bégin, préfet

Éric Paquet, directeur général